

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUIN 2016
N°51/2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SIX JUIN

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., DIETRIECH F., DIBON C., GALLEGO G., HAMEL E., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CATTANI J.L. à CERONI J., CHAIB J. à CHABANY S., LEGROS N. à NIVON J., MANTONNIER D. à CAILLAT G., ZANNI B. à MILET F.

EXCUSEE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sylvie CHABANY est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**URBANISME : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Gérard MILLET informe le Conseil de la demande de Madame ZEGHLAMI Nadia, résidant 5 rue Marcel Paul, d'avoir un accès piéton sur la parcelle communale cadastrée AE 0068, sis « aux Sables ». Elle demande un transfert à son profit de la convention existante bénéficiant à M. PEREIRA Lionel et Mme COTTE Claire, anciens propriétaire de la propriété précitée.

Il propose de donner une réponse favorable, en limitant l'accès piéton au portillon existant de maximum 1 m de large et 1,70 m de haut.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public communal avec Mme ZEGHLAMI Nadia concernant la parcelle précitée.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 8 juin 2016.

Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

